

SIXIEME COMMISSION

SOIXANTE-DIX-NEUVIEMESESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur,
Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies
à l'occasion de l'examen du point 110 intitulé :
« Mesures visant à éliminer le terrorisme international »**

(New York, le 03 Octobre 2024)

Monsieur le Président,

Je commence par vous adresser, ainsi que les membres de votre bureau, les félicitations et les vœux de réussite de la délégation du Mali à la présidence de la Sixième Commission. Je vous assure également de notre plein soutien.

L'élimination du terrorisme international reste la plus importante priorité pour la région du Sahel, particulièrement mon pays, le Mali. Depuis l'intervention militaire de l'OTAN en 2011, les populations du Sahel souffrent des affres de ce fléau et de ces trafics connexes. La résurgence de la violence et de l'insécurité ont fait des milliers de morts, de blessés, de déplacés internes, de réfugiés et d'importants dégâts matériels. Cette situation est également à l'origine de l'instabilité politique et institutionnelle que connaissent certains pays de la région.

Aujourd'hui, le Sahel est devenu une région menacée par le crime organisé comme le trafic de drogues, d'armes, de marchandises illicites, de traite de personnes, y compris les migrations irrégulières, l'exacerbation de la pauvreté, les tensions voire les conflits intercommunautaires.

De plus, les terroristes privent nos populations de leurs droits élémentaires, notamment, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation tout comme la liberté de mouvement, de religion et de culte. En somme, le terrorisme menace l'existence même de nos Etats.

Pour y faire face, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent assortie d'un Plan d'action.

Au plan sécuritaire, le Mali continue de s'atteler à recruter, former, équiper et renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité du Mali afin de leur permettre de faire face à la menace terroriste, de protéger nos populations et leurs biens. Le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité s'est soldé par des résultats fort appréciables dont la libération de Kidal, restée sous contrôle des groupes armés pendant plus d'une décennie, malgré la présence des forces internationales.

Monsieur le Président,

Conscients des limites de la seule action militaire, le Gouvernement a procédé à des réformes politiques et institutionnelles visant à améliorer la gouvernance du pays.

Par ailleurs, la stratégie du Gouvernement accorde une priorité au volet développement et qui prend en compte les préoccupations spécifiques de la jeunesse, des femmes, notamment en matière d'emploi et de représentation dans les instances de décision au niveau local et national.

Parallèlement à ces mesures, le Gouvernement soutient les mécanismes de dialogue intra et inter-religieux, la formation des leaders religieux et la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés. Il assure l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains ainsi que le financement de projets à impact rapide au profit des populations défavorisées ou affectées par la crise.

Au plan institutionnel, le Mali s'est doté de mécanismes de contrôle et de régulation, à savoir :

- le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;
- la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ;
- l'Office central des stupéfiants.

Dans le domaine règlementaire, le Mali a, conformément à ses engagements internationaux, procédé à l'adoption de :

- la loi n° 08-025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- la loi n° 008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la loi n° 2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite.

Par ailleurs, le code pénal a été relu pour renforcer le cadre juridique existant.

Monsieur le Président,

Le caractère transnational de la menace terroriste implique une coordination et une coopération des Etats et des autres acteurs aux niveaux régional, continental et international.

C'est dans cet esprit que le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont créé, le 16 septembre 2023, la Charte du Liptako-Gourma de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), devenue la Confédération des Etats du Sahel, le 6 juillet 2024. Cette organisation vise à fédérer leurs actions dans trois domaines majeurs, à savoir Défense/Sécurité ; Développement et Diplomatie.

C'est le lieu de saluer les résultats engrangés par les forces de défense et de sécurité de la Confédération des Etats du Sahel sur le terrain.

Monsieur le Président,

Le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la sécurité internationale et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les Etats membres à contrer cette menace souligne une fois de plus que le terrorisme est un phénomène mondial. D'où la nécessité d'une réponse globale. Pour contrer le terrorisme et l'extrémisme violent, nous n'avons d'autre choix que de nous donner la main, de coordonner nos stratégies et nos actions.

Cependant, il est regrettable de constater que des Etats travaillent à saper les efforts coordonnés de ceux qui ont décidé de prendre leur destin en main par la fourniture d'armes, le financement. En témoignent les agressions dont la Confédération des Etats du Sahel et particulièrement mon pays font l'objet de la part de certains membres de notre Organisation.

Je voudrais à cet égard appeler la Communauté internationale à prendre ses responsabilités afin de non seulement poursuivre les auteurs mais également les instigateurs, les complices d'actes terroristes.

Pour conclure, je voudrais, au nom du Gouvernement du Mali, exprimer notre gratitude à l'ensemble des partenaires qui restent mobilisés à nos côtés dans cette lutte difficile et complexe.

Je réaffirme la ferme détermination du Gouvernement malien à œuvrer de concert avec tous les partenaires désireux pour une lutte implacable contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Je vous remercie de votre aimable attention.